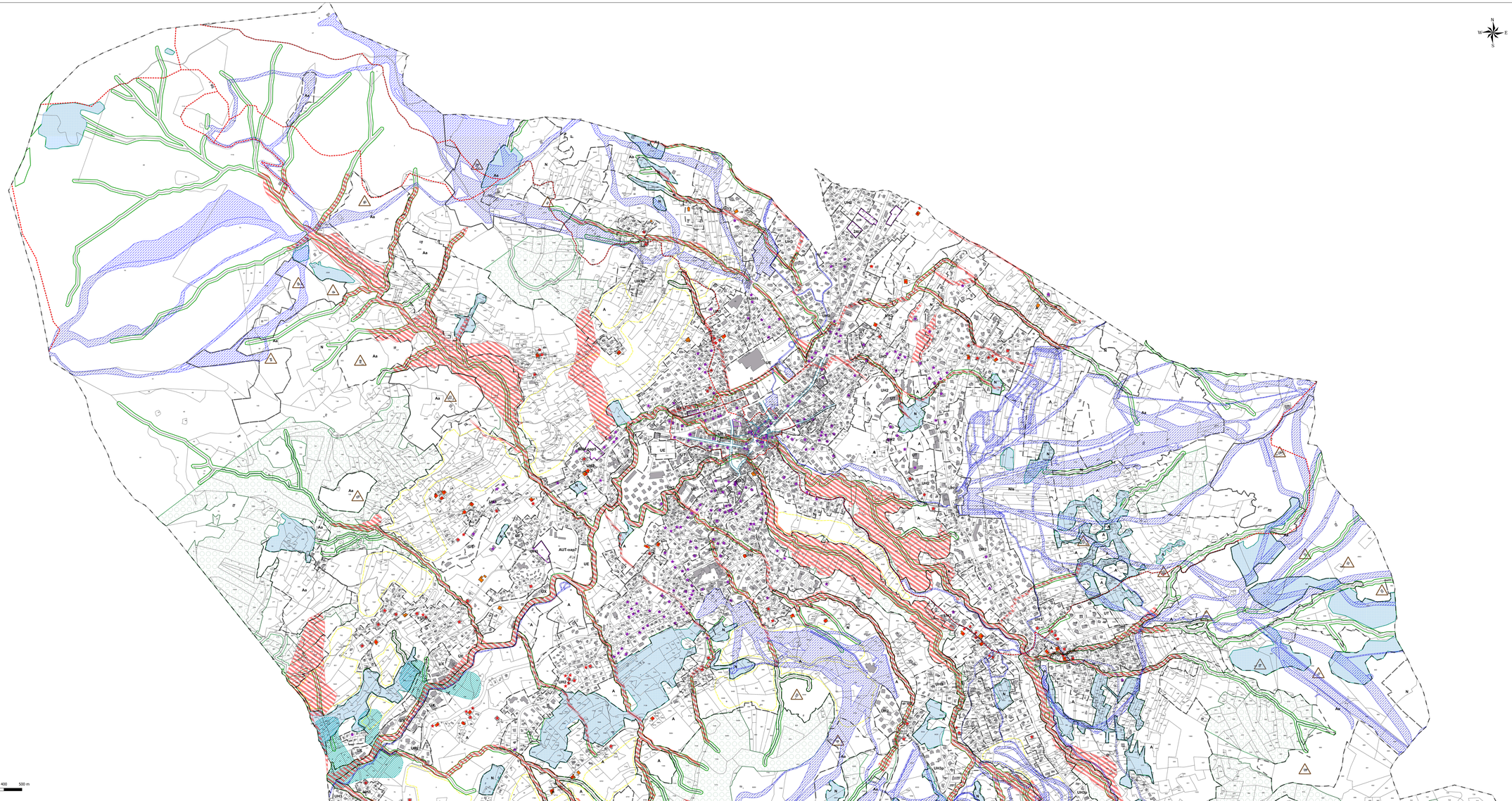


LEGENDE

Chalet d'alpage et bâtiment d'estive
Espace boisé classé

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15° du CU
Périmètre de mixité sociale

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.16° du CU
Linéaires de diversité commerciale

Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.19° du CU
Ensemble bâti d'intérêt patrimonial ou architectural du centre-ville
Secteur d'intérêt paysager
Construction d'intérêt patrimonial ou architectural agro-pastoral
Construction d'intérêt patrimonial ou architectural de villégiature

Sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23° du CU
Corridor écologique
Secteur d'intérêt écologique
Zone humide

Eléments réglementés au titre de l'article L.151-38 du CU
Itinéraires de randonnée au PDIPR

Secteurs identifiés au titre de l'article R.123.11 b du CU
Risques naturels : PPR Zone rouge

Secteurs délimités au titre de l'article R.123.11 j du CU
Domaine skiable

A titre indicatif : bâtiment d'exploitation agricole (à la date d'approbation du PLU)
Limites de zones et secteurs
PARCELLE
Bâtiments

ZONAGE

Zones urbaines

UH1 Secteur à vocation dominante d'habitat, incluant à ses formes urbaines denses, favorisant la mixité de toutes les fonctions urbaines, particulièrement le commerce.

UH1c Secteur à vocation dominante d'habitat, incluant à ses formes urbaines denses, favorisant la mixité des fonctions urbaines nécessaires à l'animation des centres (de l'unité de vie, particulièrement le commerce)

UH2 Secteur à vocation dominante d'habitat, incluant à ses formes urbaines de moyenne densité

UH3 Secteur à vocation dominante d'habitat, incluant à ses formes urbaines de faible densité

UH3p Secteur à vocation dominante d'habitat, introduisant des dispositions de nature à développer des formes urbaines et des aménagements en rapport avec le caractère agricole et rural dominant de la constitution paysagère et/ou environnementale des lieux

UE Zone à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif

UT Secteur à vocation d'activités touristiques, principalement à usage d'hébergement

UT UH1c Secteur à vocation touristique, principalement à usage d'hébergement et soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation

UX Secteur à vocation d'activités économiques principalement à usage industriel et artisanal de production

Zone non urbanisée, réservée à l'urbanisation future

AUT Secteur d'urbanisation future à vocation d'hébergement touristique

AUX Secteur à vocation de confortement de la diversification de l'offre d'équipement

Zone agricole

A Zone Agricole

Aa Secteur à vocation de gestion des sites d'alpage.

Zone naturelle

N Zone naturelle

Nm Secteur à vocation de gestion et de développement des activités sportives et de leurs abords en

Mairie de Megève
Pôle Développement et Aménagement Durables
1, place de l'Eglise
74120 MEGEVE
Tél : 04 50 93 93 20 01 - Fax : 04 50 93 80 92

megève

Plan Local d'Urbanisme
Document graphique réglementaire
Plan des périmètres
PARTIE NORD

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2018, approuvant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de Megève,

Le Maire,
Catherine JULLIEN-BRECHES

Plan n° 3-2-a — échelle : 1/5 000 — 25/06/2018

PROCEDURE

Elaboration	Modification	Révision	Déclaration de projet
21 mars 2017	N°1 - 12 décembre 2017		N°1 - 25 juin 2018

0 100 200 300 400 500 m